





UCLG AFRICA  
United Cities and Local Governments of Africa  
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
CGLU AFRIQUE



6. Nous confirmons que c'est au niveau des villes et territoires que réside le gisement et le potentiel de coalition d'acteurs (y compris ceux du secteur privé) directement mobilisables pour engager la transition énergétique et écologique afin que nos territoires s'inscrivent dans une trajectoire de développement durable, résilient et solidaire. Les régions, les villes et les territoires sont le niveau de gouvernance où peut le mieux s'intégrer et être mis en cohérence l'Agenda des Objectifs de Développement Durable, l'Agenda international du Climat et le Nouvel Agenda Urbain.

7. Nous sommes conscients de la nécessité de contenir l'étalement urbain pour réduire les consommations d'énergie, d'améliorer l'accès aux services aux populations et de baisser l'empreinte écologique des villes et régions. Nous nous engageons à intégrer ces enjeux dans nos politiques d'aménagement du territoire en milieu urbain et rural, ainsi que dans nos modes d'organisation des processus de production, de consommation et d'échanges, en allant dans le sens d'une économie circulaire. Pour cela, nous avons besoin que les Etats créent un cadre institutionnel et juridique incitatif pour soutenir nos initiatives.

8. La conférence de Marrakech doit être celle des Solutions pour l'Action, après celle de Paris qui a été celle des Engagements. Nous attendons en conséquence que Marrakech débouche sur des propositions précises pour mettre en œuvre l'Accord de Paris en particulier pour la mobilisation des financements et leur accès par les collectivités territoriales et les acteurs opérationnels locaux. Nous demandons que les procédures soient simplifiées pour faciliter l'accès aux financements Climat.

9. Nous demandons qu'un guichet dédié soit prévu au Fonds Vert pour le Climat pour financer les programmes et projets présentés par les collectivités territoriales, et que les associations nationales et régionales de ces collectivités soient admises parmi les entités de mise en œuvre du Fonds. Nous rappelons que les collectivités territoriales d'Afrique ont très peu bénéficié des mécanismes de financement mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto, notamment les mécanismes de développement propre, à cause de la difficulté à préparer les dossiers éligibles. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'un programme massif de renforcement de capacités des collectivités d'Afrique et de leurs associations, soit mis en place sur la période 2017-2019. L'action des collectivités locales africaines pourra également s'appuyer sur les mécanismes de la coopération décentralisée Sud-Sud, Nord-Sud, ou Triangulaire, soutenant l'action internationale des collectivités territoriales, comme par exemple le 1% eau ou le 1% déchets ou énergie.

10. Nous engageons le secrétariat de CGLU-Afrique, l'organisation faîtière représentative de la voix unifiée des collectivités territoriales d'Afrique, à prendre toutes les initiatives utiles pour encadrer et impulser l'élaboration de programmes et projets pour la mobilisation des financements ainsi que la définition et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA). A cet égard, nous mandatons le secrétariat de CGLU-Afrique pour conclure des partenariats avec des institutions spécialisées comme ICLEI Africa, l'IFDD, UNCDF-LoCAL, le mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les partenaires du secteur privé, ou tout autre partenaire apte, en vue de faciliter l'opérationnalisation rapide desdits programmes et projets. Nous insistons sur la nécessité pour les villes et territoires d'Afrique de bénéficier d'un accès massif aux financements d'investissement dans la période d'application des engagements à partir de 2020.

11. Nous mandatons nos collègues élus locaux et régionaux du Maroc pour qu'ils soient nos porte-paroles auprès de la Présidence de la COP 22 afin que la Déclaration de Cotonou soit présentée lors du Sommet des élus locaux et régionaux prévu le 14 novembre 2016, et soit diffusée auprès des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques réunies à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

12. Conscients de l'importance de la COP22 et de sa tenue en terre africaine, nous nous engageons à mobiliser nos confrères élus locaux et régionaux, afin d'assurer une participation de l'Afrique à la Conférence de Marrakech, pour en assurer le succès et y faire entendre la voix forte et unie des collectivités locales et régionales d'Afrique.

Fait à Cotonou, le 10 septembre 2016

Le Forum